

# Église Bonsecours à Trouville-sur-Mer : ce que proposent les candidats aux Municipales

**Les travaux de rénovation de l'église Bonsecours de Trouville-sur-Mer (Calvados) sont estimés à 3,2 millions d'€. Un choix cornélien se profile pour le successeur du maire sortant.**

Publié le 19 Déc 19 à 19:30



Église Notre-Dame-de-Bonsecours Trouville-sur-Mer (Calvados) quelles solutions pour les candidats à la succession du maire Christian Cardon.

L'église Notre-Dame-de-**Bonsecours** de **Trouville-sur-Mer** (Calvados) est **fermée** au public depuis plus d'un an. Sa rénovation s'élève à 3,2 millions d'€. Le successeur du maire, Christian Cardon, devra décider de son avenir. Désacralisation, vente, destruction... ? Les cinq candidats déclarés exposent leurs intentions.

Lire aussi : [À Trouville-sur-Mer, l'église Notre-Dame de Bonsecours sera-t-elle sauvée ou désacralisée ?](#)

**Stéphanie Fresnais** *Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais*

Un référendum local pour ce sujet communal.

« Nous avons affaire à un dossier particulièrement sensible. Il touche au sacré et au patrimoine. Croyants ou pas, les Trouvillais sont très attachés à Notre-Dame des Victoires et à Bon Secours, tout en comprenant les problèmes de sauvegarde et de sécurité que posent nos deux églises au regard de notre budget. Les solutions à plus ou moins long terme existent, elles sont toutes complexes, difficiles. C'est un sujet communal qu'il me paraît impossible de trancher sans les Trouvillais, sans qu'un vœu majoritaire s'exprime. Aussi ai-je décidé de les consulter. Je procéderai à un référendum local que tout maire peut organiser. Si je suis élue, j'aurai d'ailleurs recours au référendum concernant certains grands projets durant les six ans de mandature. »

**Sylvie de Gaetano** *Trouville pour tous*

« Notre-Dame de Bon Secours fait partie de notre patrimoine, tout comme Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Michel d'Hennequeville et la Chapelle Saint-Jean. Depuis août 2018, elle est fermée pour des raisons de sécurité. Le coût total de sa rénovation a été estimé à 3,2M €, ce qui représente une dépense importante. 300 000 € ont été estimés pour les travaux d'urgence absolue. Si je suis élue, je proposerai d'engager les travaux de mise en sécurité et de préservation du bâtiment et je lancerai une consultation citoyenne pour décider de son avenir. Nous proposerons deux solutions : la réhabiliter ou lui offrir une deuxième vie en la transformant en un lieu de rayonnement culturel, permettant ainsi de redynamiser notre centre-ville.

Dans les deux cas, nous construirons un projet intégrant la recherche de financements publics et privés, indispensables à sa réalisation. »

**Delphine Chavagné** *Trouville c'est vous*

Question à 6M d'€ !\*

« Selon l'OPR (Observatoire du patrimoine religieux), la France compte 51 000 édifices d'origine catholique : au moins un par commune. Quant à Trouville, elle est propriétaire de ses deux églises, édifiées avant à la loi du 2 janvier 1907. Faut-il restaurer nos deux églises, favoriser des usages mixtes sur l'une, réaffecter Bon-Secours à d'autres utilisations... ? Autant de questions qui seront posées aux Trouvillais lors d'une consultation suivie d'un référendum, que nous organiserons avec le Père Cakpo, dès la première année de notre mandat. L'église Bon-Secours reste un marqueur esthétique, géographique, historique, touristique mais surtout affectif pour les habitants principaux comme secondaires, religieux ou non. »

\*Estimation communiquée lors du conseil municipal du 29/11/19

**Michel Thomasson** *Trouville Demain*

« Mon engagement pour la restauration de nos églises n'est pas une opportunité électorale. J'ai suivi en binôme avec le service bâtiments, la dégradation des édifices. Début 2018 j'ai ordonné la mise en sécurité de l'église et sa fermeture au public, pour la protection des biens

et des personnes. J'ai participé à la naissance de l'association de sauvegarde de nos Notre-Dame. J'ai demandé que soit réalisé un diagnostic technique et financier des travaux. Je suis opposé à la désacralisation comme à la démolition. Élu, je lancerai les travaux de sécurisation du bâtiment avec pour objectif de rouvrir Bonsecours.

J'ai inclus dans mon projet de budget d'investissement pour 2020 les travaux d'urgence absolue. Puis nous exécuterons un plan pluriannuel de travaux d'investissement selon nos engagements. »

**Bernard Lacorre**    *Trouville Bleu Marine*

« Si la commune est propriétaire de cette église, elle a obligation de faire réaliser les travaux, c'est inscrit dans la loi. En vertu de l'article 2 de la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites. Cependant, au terme de l'article 13, dernier alinéa de la loi de 1905 (ajouté par la loi du 13 avril 1908) « l'État, les départements, les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi ».

Par : [Sophie Quesnel](#) | [+Le Pays d'Auge+Société](#)